

**PV de la 6^e réunion du
Conseil Consultatif Pôle Énergie de Habay
18 novembre 2014**

Membres présents		Mail
Marc Ancion	Citoyen	m.ancion@implaprovidence.be
Marc Antoine	Citoyen	marc.antoine@skynet.be
Philippe Coton	Délégué du groupe Vouloir	pcoton@hotmail.com
Michel Gillard	Délégué du groupe IC	m.gillard@skynet.be
Françoise Mangili	Citoyenne	f.mangili@province.luxembourg.be
Nathalie Monfort	Echevine	nathalie.monfort@habay.be
Pascal Perard	Citoyen	pperard@mobistarmail.be
Pierre Stassart	Coopérative Lucéole	pierre.stassart@luceole.be
Yves Storder	Projet énergie Anlier	y.storder@skynet.be
Damien Verger	Citoyen	damienverger@hotmail.com
Membres excusés		Mail
Benjamin Godfrin	Citoyen	godfrinb@gmail.com
Jérémy Van Leeuwen	Ecopasseur	Ecopasseur.jvl@gmail.com
James Wolff	Citoyen	james.wolff@a2conseils.be

L'ordre du jour.

1. Approbation du PV de la dernière réunion
2. Petit déjeuner public de la CCPEH le 14 décembre 2014, préparation.
3. Permis éolien : avis au collègue
 Avis sur la pertinence du projet
 Avis sur son impact en matière de développement durable
 - aspects sociaux
 - aspects économiques
 - aspects environnementaux
4. Divers

PV de la réunion précédente :

La version corrigée du rapport est approuvée à l'unanimité.

Information du public sur les travaux de la CCPEH :

Il y aura une information du public sur les travaux de la CCPEH le 14 décembre 2014 lors d'un petit déjeuner organisé au Pachis de 10h à 12h. Le petit déjeuner est offert par la commune. Qui prépare quoi ? Avec quels produits locaux ? Mme La présidente adressera un mail aux membres du conseil à ce sujet.

Permis éolien : avis au collègue

Les avis et réactions des membres de la commission pouvaient être adressés à Mme La Présidente pour le 13/11. Elle n'a rien reçu.

Question d'éclaircissement :

Nombre d'avis demandés : 17 avis sont sollicités, deux sont obligatoires :

- DGO4 - DEBD - Energie & Bâtiment durable (Avis Obligatoire)
- DGO3 - DNF - Direction extérieure d'Arlon (Avis Obligatoire)
- CWEDD
- CRAT
- CCATM DE HABAY
- DGO3 - DRCE - Dir. Développement rural de Libramont
- COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS, SITES
- DGO4 - Département du Patrimoine - Service Archéologie Luxembourg
- SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS - DGTA
- IBPT - BIPT
- RTBF - Direction des Emetteurs - BRR001
- ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG
- STP - MR FROGNET
- DGO3 - DEE - DPP - Cellule bruit
- ELIA ASSET ELIA SUD
- PARC NATUREL HAUTE-SURE FORET D'ANLIER
- DGO1 - D.132 - Direction des Routes du Luxembourg

Méthode de travail :

La présidente récolte les avis et anime les débats, ensuite les membres élaborent une synthèse qui sera mise aux voix et proposée au collègue.

Chaque participant expose son avis.

La synthèse suivante est approuvée à l'unanimité et constitue l'avis de la commission au collègue :

Avis du Conseil Consultatif Pôle Energies sur le projet éolien soumis à enquête publique

18 novembre 2014

Attendu que l'ensemble du CCPE estime que la commune doit mettre en œuvre des

*actions qui diminuent notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles,
Attendu que le CCPE recommande fortement au collège d'émettre un avis, en
considérant tous les aspects et impacts du projet : ses aspects économiques,
entrepreneuriaux, sociaux et environnementaux,
Attendu que le CCPE constate la qualité de l'étude d'incidence sur sa forme, confirmé
par les représentants de l'ULg dans leur contre étude,
Le CCPE émet un avis favorable sur le projet éolien soumis à enquête publique, par 7
avis favorables (dont 1 écrit), 3 avis défavorables, une abstention et 2 excusés*

Cet avis est fondé :

- sur l'opportunité pour les citoyens et la commune de poursuivre de manière plus significative son engagement dans la transition énergétique comme acteur local dans le cadre des objectifs provinciaux : GAPPER, convention des maires et Province à Energie Positive ;*
- sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur de l'étude d'incidence seront appliquées ;*
- sur l'opportunité de réelles retombées pour les habitants de la commune de Habay
 - à travers les projets locaux que la coopérative met en place,*
 - à travers leurs participations dans la coopérative Lucéole,*
 - à travers l'énergie électrique fournie aux particuliers de Habay produite par le parc éolien,*
 - à travers les revenus locatifs et taxes éventuelles perçus par la commune*
 - à travers la participation potentielle de la commune de Habay dans la société d'exploitation ;**
- sur l'urgence de la mise en œuvre de mesures luttant contre le changement climatique, en faveur de l'être humain ;*

Les 3 avis défavorables sont fondés :

- sur les questions que posent l'éolien industriel : la question de l'intermittence et la co-production de gaz à effet de serres par le recours à des centrales thermiques en back-up, de l'impact sur la faune, le gain réel en émissions de CO2 et l'indépendance des auteurs de l'étude d'incidence ;*
- sur le non-respect des distances préconisées par le Parc Naturel et avalisées par le conseil communal en novembre 2013 ;*
- sur le fait que l'impact au niveau infrasons n'a pas été traité dans l'étude d'incidence et qu'aucun écran visuel compensatoire n'a été proposé dans celle-ci ;*
- sur les retombées locales insuffisantes en termes d'emploi ;*
- sur le manque de mesures compensatoires pour l'homme par rapport aux mesures compensatoires pour la faune ;*

Ces 3 personnes souhaitent que les alternatives non industrielles soient étudiées.

L'ensemble du CCPE recommande à l'unanimité qu'un suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées par l'étude d'incidence et de leurs impacts soit organisé au niveau local en mettant en place un comité citoyen avec la commune et financé par les co-développeurs.

Les membres du conseil estiment avoir réalisé un travail de qualité dans le respect des personnes et des avis émis.

Prochaine réunion le 11 décembre 2014.

A l'ordre du jour :

- Apéritif énergétique du dimanche 14 décembre : détails pratiques
- Bilan de la première année du CCPE – perspectives pour 2015